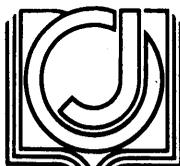


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e SÉANCE

Séance du mardi 7 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. Contestations de l'élection de sénateurs (p. 3877).

MM. Marcel Lucotte, le président.

Suspension et reprise de la séance.

2. Election de vice-présidents et des questeurs du Sénat (p. 3877).

Suspension et reprise de la séance.

M. le président.

3. Ordre des travaux ultérieurs du Sénat (p. 3878).

4. Communication du Conseil constitutionnel (p. 3878).

Suspension et reprise de la séance.

5. Election d'un vice-président (p. 3878).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

M. le président.

Suspension et reprise de la séance.

6. Nomination des secrétaires du Sénat (p. 3878).

Suspension et reprise de la séance.

M. le président.

7. Procès-verbaux (p. 3879).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

8. Nomination des membres des commissions (p. 3879).

9. Ordre des travaux ultérieurs du Sénat (p. 3879).

10. Retrait de questions orales avec débat (p. 3879).

11. Dépôt de questions orales avec débat (p. 3879).

12. Reprise d'une proposition de loi (p. 3880).

13. Dépôt d'une proposition de loi (p. 3880).

14. Ordre du jour (p. 3880).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures quarante.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CONTESTATIONS DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi :

- de réclamations contre les opérations électorales dans le département de l'Essonne ;
- d'une demande d'annulation de l'élection de deux sénateurs dans le département du Rhône.

Acte est donné de ces communications.

M. Marcel Lucotte. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, en accord avec mes collègues présidents de groupe de la majorité du Sénat, je vous demande de nous accorder une suspension de séance de vingt minutes environ pour permettre aux membres de cette majorité de se réunir salle Clemenceau.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq, est reprise à onze heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

2

ÉLECTION DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES QUESTEURS DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7, du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour, au troisième tour, la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs et de quatre scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre quatre tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

Sont désignés :

1^{re} table : Mme Danielle Bidard-Reydet, M. Jacques Bimbenet ;

2^e table : MM. Jean-Pierre Blanc, Marcel Daunay ;

3^e table : MM. Luc Dejeune, Marcel Debarge ;

4^e table : MM. Jean Deloaneau, Pierre Vallon.

Scrutateurs suppléants :

MM. Serge Mathieu, Christian Masson, Marcel Henry, René-Georges Laurin.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé à un nouvel appel des sénateurs qui n'auront pas répondu au premier appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commence l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre L.)

M. le président. Je rappelle que les bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues dans la salle des conférences et qu'ils ne doivent pas comporter plus de quatre noms pour les vice-présidents et plus de trois noms pour les questeurs, sous peine de nullité.

Les scrutins pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(Les scrutins sont ouverts à onze heures trente.)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé au nouvel appel.

(Le nouvel appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des scrutins.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à treize heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat pour l'élection des quatre vice-présidents du Sénat :

Nombre de votants	310
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	303
Majorité absolue des suffrages exprimés	152

Ont obtenu :

MM. Etienne Dailly : 267 voix.

Pierre-Christian Taittinger : 253 voix.

Jean Chérioux : 239 voix.

Michel Dreyfus-Schmidt : 125 voix.

Charles Lederman : 41 voix.

André Rouvière, non candidat : 1 voix.

MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger et Jean Chérioux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.)*

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

Nombre de votants	309
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	308
Majorité absolue des suffrages exprimés	155

Ont obtenu :

MM. Pierre Schiélé : 281 voix.

Amédée Bouquerel : 276 voix.

Jacques Bialski : 183 voix.

MM. Pierre Schiélé, Amédée Bouquerel et Jacques Bialski ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.*)

A l'issue de ce premier tour de scrutin, trois vice-présidents et trois questeurs sont élus. Il y a donc lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin pour un poste de vice-président.

3

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

M. le président. Mes chers collègues, en conséquence, il convient de modifier comme suit l'ordre des travaux ultérieurs du Sénat :

A quinze heures trente, séance publique : second tour de scrutin à la tribune pour l'élection d'un vice-président.

Vers dix-sept heures : réunion des présidents des groupes politiques et du délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

A dix-sept heures trente : affichage de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire du Sénat.

A dix-huit heures trente, séance publique :

- nomination des secrétaires du Sénat ;
- proclamation de la constitution du bureau définitif.

A dix-sept heures trente, à l'issue de la séance publique, réunion des bureaux des groupes et du délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue d'arrêter la répartition numérique des sièges des commissions.

Avant dix-huit heures trente : remise des listes des candidats aux commissions permanentes et à la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

A dix-neuf heures trente : affichage de ces listes.

A vingt-heures trente, séance publique : nomination des membres des commissions.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

4

COMMUNICATION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. Mes chers collègues, en application de l'article 34 de l'ordonnance portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, le Conseil constitutionnel m'avait informé, par courrier de ce jour, qu'il avait reçu un télégramme de la préfecture de l'Essonne l'informant que des réclamations contre les opérations électorales de ce département avaient été consignées au procès-verbal des élections.

Je viens d'apprendre que le Conseil constitutionnel allait m'adresser un nouveau courrier me précisant que les réclamations en question ne devaient pas être assimilées à une requête en contestation des opérations électorales dans le département de l'Essonne.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures cinq, est reprise à quinze heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

5

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection d'un vice-président du Sénat.

Je rappelle que, conformément à l'article 3 du règlement, si la majorité absolue des suffrages exprimés n'est pas acquise à ce second tour de scrutin, il sera procédé à un troisième tour pour lequel la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages à ce dernier tour de scrutin, le plus âgé est proclamé.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par la lettre K.

Le deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un vice-président du Sénat est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

(Le scrutin est ouvert à quinze heures quarante.)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé au nouvel appel.

(Le nouvel appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinq, sous la présidence de M. Étienne Dailly.)

PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du second tour de scrutin pour l'élection d'un vice-président du Sénat :

Nombre des votants	269
Bulletins blancs ou nuls	82
Suffrages exprimés	187
Majorité absolue des suffrages exprimés	94

Ont obtenu :

M. Michel Dreyfus-Schmidt : 159 voix. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Divers : 28 voix.

M. Michel Dreyfus-Schmidt ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame vice-président du Sénat. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Nous allons maintenant suspendre la séance pour que les présidents de groupe se réunissent afin d'établir la liste des candidats aux fonctions de secrétaire selon la représentation proportionnelle des groupes.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

6

NOMINATION DES SECRÉTAIRES DU SÉNAT

M. le président. Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte la nomination des huit secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 9 et suivants, du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire a été établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste est affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat à l'expiration du délai d'affichage s'il n'y a pas d'opposition pour inapplication de la représentation proportionnelle, et les noms des candidats nommés seront proclamés en séance publique.

Conformément à la décision antérieurement prise par le Sénat, la séance va être maintenant suspendue.

Elle sera reprise à dix-huit heures vingt pour la nomination des huit secrétaires du Sénat.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt, est reprise à dix-huit heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la nomination des huit secrétaires du Sénat. Je rappelle que la liste des candidats, établie par les présidents des groupes, a été affichée.

Je n'ai été saisi, pendant le délai d'affichage prévu par l'article 3, alinéa 10, du règlement, d'aucune opposition à cette liste.

Dans ces conditions, la liste est ratifiée et je proclame secrétaires du Sénat :

MM. Charles Bonifay, Jean-François Legrand, Roland du Luart, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Josy Moinet, Dick Ukeiwé, Robert Vizet.

Tous les membres du bureau ayant été désignés, je déclare, en application de l'article 4 du règlement, le Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République et à M. le président de l'Assemblée nationale.

Je prie MM. les secrétaires qui viennent d'être nommés de bien vouloir prendre place au bureau. *(MM. les secrétaires prennent place au bureau sous les applaudissements de leurs collègues.)*

7

PROCÈS-VERBAUX

M. le président. Le bureau du Sénat étant constitué, il est possible de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 août 1986, dernier jour de la session précédente, et de celui de la séance du 2 octobre, date d'ouverture de la présente session.

Il n'y a pas d'observation ?...

Les procès-verbaux sont adoptés.

8

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte également la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément au calendrier précédemment arrêté par le Sénat, les listes nominatives des candidats doivent être remises avant dix-huit heures trente au service des commissions.

Si cet horaire est respecté, les listes seront affichées à dix-neuf heures trente et la nomination pourra intervenir à vingt heures trente, à la reprise de la séance.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-cinq, est reprise à vingt heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

9

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe qu'un erreur technique dans la répartition numérique des sièges dans les commissions nous oblige à reporter à demain la nomination des membres des commissions.

Voici donc quel serait l'ordre du jour de la séance de demain :

A dix heures :

Réunion des bureaux des groupes et du délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue d'arrêter la répartition numérique des sièges des commissions.

Avant onze heures trente :

Remise des listes des candidats aux commissions permanentes et à la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

A midi :

Affichage de ces listes.

A treize heures :

Séance publique : nomination des membres des commissions.

Mercredi 8 octobre 1986 :

A partir de quinze heures :

Constitution des bureaux des commissions.

A dix-huit heures :

Conférence des présidents.

A dix-neuf heures :

Séance publique : installation du bureau définitif ;

Allocution de M. le président du Sénat ;

Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

10

RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que M. Philippe Madrelle a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat numéro 13 qu'il avait posée à M. le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 29 avril 1986.

Acte est donné de ce retrait.

J'informe le Sénat que M. Stéphane Bonduel a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat numéro 25 qu'il avait posée à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 15 mai 1986.

Acte est donné de ce retrait.

11

DÉPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Claude Huriet interroge M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la remise en cause de l'installation d'un troisième centre de l'institut national de la recherche sur la sécurité - I.N.R.S. - en Lorraine, à Neuves-Maisons, bassin d'emploi fortement touché par la crise de la sidérurgie.

Il lui indique que le conseil d'administration de l'I.N.R.S. vient de surseoir à l'installation de ce centre, provoquant ainsi la démission de son président. Il semblerait en effet que le ministère chargé du budget remette en cause les investissements initialement prévus pour la réalisation de ce projet.

N'ayant pas confirmation de ces informations, le conseil d'administration a préféré différer les formalités de mise en route des travaux.

Or, il lui rappelle que l'ancien Premier ministre M. Laurent Fabius s'était engagé, en 1984, puis en mars 1986, à l'installation de ce troisième centre sur le site de Neuves-Maisons pour faire face aux restructurations industrielles dans ce bassin.

Son ministère étant concerné en grande partie par ce projet, il lui demande en conséquence de lui donner toutes explications concernant l'installation de ce troisième centre de l'I.N.R.S. car l'incertitude pesant sur ce projet est actuellement très grande et suscite de nombreuses inquiétudes. Il lui demande, par ailleurs, de bien vouloir lui confirmer que ce centre sera bien implanté à Neuves-Maisons, cette mesure correspondant à une logique incontestable et devant permettre la reconversion - attendue depuis trois ans - de la population considérablement frappée par le chômage. (N° 78)

II. - Au moment où les travaux de construction d'une grande salle à vocation musicale, chorégraphique et lyrique reprennent place de la Bastille, après plusieurs années de polémique et une interruption du chantier, M. Paul Séramy demande à M. le ministre de la culture et de la communication de faire le point sur le contenu du projet initial et sur les infléchissements apportés à celui-ci à la suite de la mission d'études confiée à M. Olivier Chevillon et, enfin, de décrire les conséquences de cette réalisation sur l'art lyrique et la danse à Paris. (N° 79)

III. - M. Louis Minetti rappelle à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que la situation des forêts méditerranéennes a pris cet été des allures de catastrophe économique, écologique et humaine de dimension nationale et que les mesures annoncées n'apparaissent pas à la hauteur du drame vécu par les populations concernées. D'après la direction des forêts du ministère de l'agriculture, en 1985, 46 628 hectares ont brûlé, et 37 272 hectares depuis le début 1986 jusqu'au 27 août 1986. La survie même de la forêt méditerranéenne est posée.

Les incendies de forêt ne sont pas une fatalité, ni la simple conséquence de la combinaison exceptionnelle de la sécheresse, des vents et de gestes odieux ou fous. Ils sont la conséquence de la gestion capitaliste de la forêt considérée moins comme un patrimoine écologique qu'il faut cultiver que comme un objet de spéculation. Il faut arrêter de parler de la forêt uniquement lorsqu'elle brûle. La meilleure prévention contre le feu est une politique de respect, de culture et de valorisation des richesses de cette forêt. Le sauvetage de cette forêt passe par la création d'emplois, le développement des activités économiques liées à une gestion rationnelle des bois. C'est le sens donné à la proposition de loi déposée par le groupe communiste au Sénat.

M. Louis Minetti demande à M. le ministre les mesures qu'il compte prendre pour aller dans le sens de ces propositions qui prennent le contre-pied du « laisser faire, laisser brûler » des divers gouvernements qui se sont succédé. (N° 80)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

12

REPRISE D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement, de la proposition de loi relative à la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies - I.N.E.R.I.P.T. - présentée par M. Jean-Marie Girault, renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement, qui avait été déposée le 22 mai 1985 sous le n° 294.

Acte est donné de la reprise de cette proposition de loi.

13

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre-Christian Taittinger, Dominique Pado et Jean Chérioux, une proposition de loi portant adaptation du régime administratif et financier de la Ville de Paris.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 2, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment*)

14

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au mercredi 8 octobre 1986 :

A treize heures :

- Nomination des membres des commissions.

A dix-neuf heures :

- Installation du bureau définitif ;
- Allocution de M. le président du Sénat ;
- Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt et une heures.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIT*

LISTES DES MEMBRES DES GROUPES remises à la présidence du Sénat le lundi 6 octobre 1986 en application des articles 5 et 6 du règlement

GRUPE COMMUNISTE (quatorze membres)

Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Becart, Mme Daniel Bidard-Reydet, M. André Duroméa, Mmes Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Yvan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (un membre)

M. Henri Bangou.

*La présidente du groupe,
HÉLÈNE LUC*

GRUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE (trente et un membres)

MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, Georges Berchet, Guy Besse, Stéphane Bonduel, Louis Brives, Jean-Pierre Cante-
grit, Henri Collard, Etienne Dailly, Emile Didier, Michel Dura-
four, Edgar Faure, Maurice Faure, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, Pierre Laf-
fitte, Bernard Legrand, Max Lejeune, Pierre Merli, Josy Moinet, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Hubert Peyou, Joseph Raybaud, Michel Rigou, Paul Robert, Jean Roger, Raymond Soucaret.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (un membre)

M. Abel Sempé.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement
(trois membres)*

MM. Jacques Bimbenet, Ernest Cartigny, Charles-Edmond Lenglet.

*Le président du groupe,
JACQUES PELLETIER*

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE
(soixante-deux membres)

MM. Alphonse Arzel, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Raymond Bouvier, Pierre Brantus, Louis Caiveau, Paul Caron, Louis de Catuélan, Jean Cauchon, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, Georges Dessaigne, André Diligent, Jean Faure, André Fosset, Jean Francou, Jacques Genton, Henri Goetschy, Jacques Golliet, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Louis Jung, Pierre Lacour, Bernard Laurent, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Jacques Machet, Jean Madelain, Guy Malé, Kléber Malécot, Louis Mercier, Daniel Millaud, René Monory, Claude Mont, Jacques Mossion, Dominique Pado, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Guy Robert, Olivier Roux, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Pierre Schiélé, Paul Séramy, Pierre Sicard, Michel Souplet, Pierre Vallon, Albert Vecten, Xavier de Villepin, Louis Virapoullé.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement
(huit membres)*

MM. Paul Alduy, Francisque Collomb, Marcel Daunay, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Roger Lise, Bernard Pelarin, Georges Treille.

*Le président du groupe,
DANIEL HOEFFEL*

**GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS
ET DES INDÉPENDANTS**
(cinquante et un membres)

MM. Michel d'Aillières, Maurice Arreckx, José Balarello, Bernard Barbier, Jean-Paul Bataille, Jean Bénard-Mousseaux, André Bettencourt, Christian Bonnet, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Guy Cabanel, Marc Castex, Joseph Caupert, Jean-Paul Chambriard, Maurice Charretier, Roger Chinaud, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jacques Descours Desacres, Jean Dumont, Louis de La Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Yves Goussebaire-Dupin, Jacques Larche, Guy de La Verpillière, Louis Lazuech, Modeste Legouez, Pierre Louvot, Roland du Luart, Marcel Lucotte, Hubert Martin, Serge Mathieu, Michel Miroudot, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Puech, Henri de Raincourt, Roland Ruet, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon, Henri Torre, René Travert, François Trucy, Albert Voilquin.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement
(trois membres)*

MM. Charles Jolibois, Henri Olivier, André Pourny.

*Le président du groupe,
MARCEL LUCOTTE*

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(soixante-sept membres)

MM. Michel Alloncle, Jean Amelin, Hubert d'Andigne, Jean Barras, Henri Belcour, Jacques Bérard, Amédée Bouquerel, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Michel Caldagues, Robert Calmejane, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Jean Chérioux, Henri Collette, Maurice Couve de Murville, Charles de Cuttoli, Jacques Delong, Charles Descours, Franz Duboscq, Pierre Dumas, Marcel Fortier, Philippe François, Philippe de Gaulle, Alain Gérard, Michel Giraud, Adrien Gouteyron, Paul Graziani, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Mme Nicole de Haute-cloque, MM. Bernard-Charles Hugo, Roger Husson, André Jarrot, Paul Kauss, Christian de La Malène, Gérard Larcher, René-Georges Laurin, Marc Lauriol, Jean-François Legrand,

Maurice Lombard, Christian Masson, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Mme Hélène Missoffe, MM. Geoffroy de Montalembert, Arthur Moulin, Jean Natali, Lucien Neuwirth, Paul d'Ornano, Jacques Oudin, Sosefo Makapé Papiilio, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Henri Portier, Mme Nelly Rodi, MM. Josselin de Rohan, Roger Romani, Maurice Schumann, Jean Simonin, René Trégouet, Emile Tricon, Dick Ukeiwé, Jacques Valade.

*Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement
(sept membres)*

MM. Paul Bénard, Raymond Bourguine, Raymond Brun, Désiré Debavelaere, Paul Malassagne, Michel Rufin, André-Georges Voisin.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement
(trois membres)*

MM. Luc Dejoie, Claude Prouvoeur, Louis Souvet.

*Le président du groupe,
ROGER ROMANI*

GROUPE SOCIALISTE
(soixante et un membres)

MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Jean-Pierre Bayle, Jacques Bellanger, Georges Benedetti, Roland Bernard, Noël Berrier, Jacques Bialski, Marc Bœuf, Charles Bonifay, Marcel Bony, Jacques Carat, Michel Charasse, William Chervy, Félix Ciccolini, Marcel Costes, Raymond Courrière, Roland Courteau, Michel Darras, Marcel Debarge, André Delelis, Gérard Delfau, Lucien Delmas, Michel Dreyfus-Schmidt, Léon Eeckhoutte, Claude Estier, Jules Faigt, Gérard Gaud, Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Tony Larue, Robert Laucournet, Bastien Leccia, Louis Longuequeue, Paul Loridant, François Louisy, Philippe Madrelle, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Pierre Matraja, Jean-Luc Melenchon, André Meric, Michel Moreigne, Guy Penne, Daniel Percheron, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Maurice Pic, Robert Pontillon, Roger Quilliot, Albert Ramassamy, Mlle Irma Rapuzzi, MM. René Regnault, Gérard Roujas, André Rouvière, Robert Schwint, Franck Sérusclat, Fernand Tardy, Marcel Vidal.

*Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement
(trois membres)*

MM. Rodolphe Desiré, Albert Pen, Raymond Tarcy.

*Le président du groupe,
ANDRE MERIC*

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE
(quatre membres)

MM. Gilbert Baumet, François Delga, Jacques Habert, Charles Ornano.

*Le délégué,
JACQUES HABERT*

INFORMATIONS DIVERSES

*Déclarations politiques remises à la présidence du Sénat
le lundi 6 octobre 1986, en application de l'article 5 du règlement*

GROUPE COMMUNISTE ET APPARENTÉ

Le groupe des sénateurs communistes et apparenté affirme sa volonté de tout faire, sur le terrain et au Sénat, pour favoriser le rassemblement populaire le plus large contre la politique de la droite et du capital, contre la mise en place d'une société à plusieurs vitesses, pour des solutions aux difficultés des gens, pour le redressement du pays.

Le chômage, que le Gouvernement proclame maintenant comme incompressible, frappe plus d'un Français sur dix ; alors que quelques privilégiés s'enrichissent, l'agression contre l'emploi et contre la protection sociale se développe, atteignant des couches de la population de plus en plus diverses. Les droits au logement, à la santé, à la retraite sont durement mis en cause. Avec l'aggravation des inégalités, ce sont une véritable braderie du patrimoine national, une accentuation du déclin du pays qui caractérisent la politique au service de l'argent, appliquée dans le cadre de la « cohabitation ».

Les choix budgétaires mis en œuvre constituent de graves mesures pour les familles modestes en réduisant les crédits des budgets sociaux, en supprimant des milliers d'emplois publics. Ils mettent en cause la relance des investissements en réduisant les crédits aux entreprises publiques. De leur côté, les collectivités locales sont durement touchées et par l'absence de moyens financiers qui n'ont pas suivi le transfert de compétences, et par le transfert de nouvelles charges. Il en résulte une remise en cause des libertés communales.

La politique fiscale menée par le Gouvernement ne profite qu'aux seuls détenteurs de hauts revenus et au capital à travers des déductions qui ne servent qu'à alimenter un peu plus la spéculation financière et à casser l'emploi. Par contre, la grande majorité des salariés voient leurs prélèvements augmenter.

Cette politique d'affaiblissement de notre économie aboutit à une dépendance accrue vis-à-vis des U.S.A. et de la R.F.A.

De graves atteintes aux libertés et au pluralisme s'accompagnent de tout un arsenal de textes contre la démocratie et les droits des salariés.

Avec le rétablissement du scrutin majoritaire assorti d'un découpage profondément malhonnête, qui constitue une violation délibérée du suffrage universel et du droit du citoyen d'élire le représentant de son choix, l'objectif du pouvoir est de réduire la représentation communiste et l'expression des idées de progrès.

C'est dire l'importance de la protestation et de l'action populaires pour empêcher ces mauvais coups, pour faire barrage à la régression sociale et pour obtenir des succès dans tous les domaines de la vie quotidienne, de la sécurité et de la paix.

Il existe, en effet, pour notre pays une autre perspective que celle de l'austérité, du chômage, de l'insécurité et du déclin national.

Les communistes ont élaboré un projet de société, le socialisme à la française ; c'est l'issue nationale à la crise pour laquelle ils appellent au rassemblement des Françaises et des Français.

Cette société, c'est la satisfaction des aspirations à plus de justice et plus de fraternité, c'est la satisfaction des besoins de liberté et de participation, c'est l'enrichissement des relations humaines. C'est la conquête par les travailleurs, les gens, de la maîtrise de leurs conditions de travail et de vie, des choix qui déterminent leur sort et celui du pays.

Dès maintenant, les graves problèmes auxquels les Françaises et les Français sont confrontés peuvent trouver des réponses positives, dans l'union et l'action des intéressés, sur la base d'objectifs qui mettent en cause la politique de la droite, du grand patronat et des banques.

En conséquence, les sénateurs communistes, avec les députés, mettront tout en œuvre pour :

- placer l'emploi au centre d'une nouvelle croissance de l'économie, améliorer le niveau de vie dans un esprit de justice et d'efficacité, défendre la protection sociale, créer une école de l'égalité des chances, élever la formation et donner aux jeunes et aux femmes toute leur place dans la société ;
- défendre le potentiel et les atouts économiques, scientifiques et culturels de la France en soutenant les luttes des travailleurs pour créer des emplois stables, utiles et efficaces, reconquérir le marché intérieur et entreprendre des coopérations internationales dans l'intérêt de chacun des pays ;
- démocratiser l'Etat et toute la vie de la société, notamment à l'entreprise, en donnant toujours plus d'initiative aux citoyens ;
- garantir et étendre les droits et libertés, la sécurité des travailleurs français et immigrés et de tous les citoyens, combattre le racisme et toute les formes de discrimination ;
- défendre et promouvoir l'identité culturelle française riche de sa diversité et de sa créativité ;
- créer les conditions propres à assurer le respect du droit des peuples des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer à maîtriser leur destin et à gérer leurs propres affaires ; créer les conditions permettant le développement économique, social et culturel en mettant fin aux disparités, inégalités et atteintes aux libertés dont ils sont victimes ;
- agir pour la paix et l'arrêt de la course aux armements, pour la coopération internationale, qui sont les conditions d'un nouvel ordre international : la France se doit d'être active dans la recherche négociée des solutions aux problèmes majeurs de notre époque ;
- agir contre toute atteinte à la souveraineté nationale en s'opposant, notamment, à l'intégration européenne ;
- agir pour des mesures de sécurité efficaces protégeant la population des odieux attentats terroristes. Mettre fin à ces actes barbares exige de ne négliger aucune piste dans la

recherche de leurs auteurs, de développer la coopération internationale préconisée par l'O.N.U. contre le terrorisme et de favoriser le règlement global des problèmes qui sont à leur source.

Une telle orientation répond à l'intérêt du peuple et de la nation. Les sénateurs communistes se donnent pour tâche de défendre cette politique de progrès social, de justice, d'expansion économique, d'indépendance nationale, de liberté et de paix.

Signée de : Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. André Duroméa, Mmes Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Yvan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet, Henri Bangou.

GRUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE ET DES SÉNATEURS APPARENTÉS ET RATTACHÉS

Créé dès l'origine de la III^e République et héritier de ses grandes traditions, de ce fait hostile à tout dogmatisme, le groupe de la gauche démocratique a pour règle d'assurer à tous ses membres une totale liberté d'expression, de décision et de vote. Il entend que l'esprit de tolérance et de compréhension le plus large préside à toutes ses délibérations, ce qui n'exclut pas, quand il le faut et que ce soit à titre individuel ou collectif, des prises de position d'une grande fermeté.

Sur le plan des institutions, il continuera à marquer son souci constant d'en assurer la pérennité et la stabilité dans le cadre d'un équilibre constitutionnel rigoureux, conférant certes au pouvoir exécutif l'autorité nécessaire pour gouverner mais dans le respect des droits intangibles du Parlement et de l'indépendance du pouvoir judiciaire qui demeurent les seules et vraies garanties des libertés publiques et du respect des droits de l'homme.

Il entend préserver et même conforter les réformes intervenues au titre de la décentralisation concernant la gestion des collectivités locales, à condition toutefois que des dispositions financières renouvelées apportent aux élus des ressources correspondant à leurs nouvelles responsabilités.

Il veillera aussi à ce que le statut conféré à la région n'engage pas une évolution susceptible de créer des affrontements entre cette nouvelle collectivité territoriale et le département.

Conscient des bouleversements résultant des technologies nouvelles et de la mondialisation de l'économie, il veillera à conforter l'action de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs industriels en faveur de la formation, de la recherche et de la diffusion de la culture.

Pour garantir à notre jeunesse l'avenir auquel elle a droit, pour tenter de mettre le plus rapidement possible un terme au si douloureux problème du chômage et pour assurer le nécessaire progrès social, il stimulera toutes les initiatives susceptibles de permettre à la France de figurer en bonne place dans la compétition internationale. Il importe à cet effet d'encourager aussi le redressement démographique de notre pays, ce qui implique la mise en œuvre d'une politique familiale ambitieuse.

Il ne négligera rien pour aider la Communauté européenne à sortir des difficultés qui entravent sa marche en avant et l'empêchent de devenir la réalité économique et politique à laquelle il demeure profondément attaché.

Il demandera que soit rapidement repris le dialogue Nord-Sud afin de développer l'indispensable solidarité à l'égard du tiers monde.

Face aux dangers qui compromettent chaque jour la sécurité des personnes et des biens, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour doter de tous les moyens qui leur font défaut les services chargés d'en assurer la protection.

Face aux menaces qui pèsent sur le monde libre, il juge indispensable et urgent de consolider l'Alliance atlantique et de donner à notre armée les crédits qui lui sont nécessaires pour assurer la défense de l'intégrité du territoire, la sauvegarde de l'indépendance nationale et le respect des traités.

Signée de : MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, Georges Berchet, Guy Besse, Stéphane Bonduel, Louis Brives, Jean-Pierre Cantegrit, Henri Collard, Etienne Dailly, Emile Didier, Michel Durafour, Edgar Faure, Maurice Faure, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, Pierre Laffitte, Bernard Legrand, Max Lejeune, Pierre Merli, Josy Moynet, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Hubert Peyou, Joseph Raybaud, Michel Rigou, Paul Robert, Jean Roger, Raymond Soucaret, Abel Sempé, Jacques Bimbenet, Ernest Cartigny, Charles-Edmond Lenglet.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE

Le groupe de l'union centriste affirme son appartenance loyale à la majorité. Il œuvrera pour un renforcement des solidarités au sein de l'intergroupe U.D.F. du Sénat.

Le groupe de l'union centriste entend développer son action pour que le Sénat assume pleinement son rôle politique, tant sur le plan législatif qu'en ce qui concerne le contrôle de l'action gouvernementale qu'il doit, par ailleurs, continuer à inspirer.

Le groupe œuvrera pour le redémarrage et la poursuite de la croissance économique, source d'un progrès social indispensable.

Seule une politique économique rigoureuse est capable de favoriser la réduction du chômage que souhaitent tous les Français. Progrès économique, réduction du chômage et justice sociale sont indissociables.

A cet égard, le groupe souhaite que soit entrepris un véritable effort de formation des jeunes.

Pour cela, il entend favoriser la reconstruction d'un système éducatif performant au service de tous nos concitoyens et dans le respect du pluralisme.

Le groupe souhaite la poursuite de la décentralisation. Pour que celle-ci n'entraîne ni alourdissement des charges des collectivités locales, génératrices d'une augmentation de la fiscalité, ni des difficultés économiques et financières nouvelles, il importe que soient revues les règles régissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, que soit engagée une véritable déconcentration et que les compétences des différentes collectivités soient clairement définies.

La suppression de la tutelle ne doit pas voiler le retour insidieux d'un certain contrôle d'opportunité, notamment sur le plan financier.

Le groupe défendra, par ailleurs, une politique de promotion de la famille, fondement de toute communauté sociale.

Il souhaite qu'une politique culturelle ambitieuse soit développée en liaison avec les collectivités locales et bénéficiant à toutes les catégories sociales.

En ce qui concerne la défense, il entend que soit renforcé le rôle de la France dans le monde et que le pays soit doté d'un appareil militaire intégrant les plus récentes technologies. Cet effort ne prendra tout son sens que par le développement d'un esprit civique renforcé et intégrant les valeurs de solidarité européenne et atlantique.

Dans le respect de ces principes, le groupe soutiendra une politique étrangère assurant l'indépendance de la France dans la fidélité à ses alliances.

La construction de l'Europe reste pour lui un objectif fondamental. Il entend à cet égard inspirer de nouveaux progrès dans la coopération européenne, dans tous les domaines, politique comme économique.

Le groupe réclamera que la sécurité des Français et de leurs biens soit mieux assurée, dans le respect des libertés.

Enfin, il considère que seule une promotion de l'outre-mer français, en harmonie avec notre politique européenne, permettra aux départements d'outre-mer de s'intégrer dans une véritable continuité organique entre la métropole et ses départements lointains.

Les territoires d'outre-mer devront faire l'objet d'une politique volontaire de développement économique et social dans le respect des diversités culturelles et politiques afin de contribuer au rayonnement de la France dans le monde.

L'ensemble de ces orientations, qui représentent une politique équilibrée, fera l'objet d'un travail constant et attentif des sénateurs du groupe, tant en commission qu'en séance publique et au sein des organismes où le Parlement est représenté.

Dans cet esprit et dans le respect des convictions de chacun de ses membres, le groupe de l'union centriste contribuera à la mise en œuvre d'une politique préparant la France aux défis du futur.

Signée de : MM. Alphonse Arzel, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Raymond Bouvier, Pierre Brantus, Louis Caiveau, Paul Caron, Louis de Catuëlan, Jean Cauchon, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, Georges Dessaigne, André Diligent, Jean Faure, André Fosset, Jean Francou, Jacques Genton, Henri Goetschy, Jacques Golliet, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Louis Jung, Pierre Lacour, Bernard Laurent, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Jacques Machet, Jean Madelain, Guy Malé, Kléber Malécot, Louis Mercier, Daniel Millaud, René Monory, Claude Mont, Jacques Mossion, Dominique Pado, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Guy Robert, Olivier Roux,

Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Pierre Schiélé, Paul Séramy, Pierre Sicard, Michel Souplet, Pierre Vallon, Albert Vecten, Xavier de Villepin, Louis Virapoullé.

GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS
ET DES INDÉPENDANTS

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants place au premier rang de ses objectifs :

- la défense des libertés publiques, individuelles et collectives, qui se doit d'être la préoccupation première de toute action politique ;

- la contribution sans ambiguïté à une politique résolue et pragmatique tendant à assurer, face notamment au terrorisme, la sécurité des personnes et des biens, ce qui constitue l'une des tâches fondamentales d'un Etat démocratique ;

- le redressement de l'économie, dans un esprit de liberté et de responsabilité, afin de placer à nouveau la France à la tête des pays industrialisés: le développement d'une économie de marché, fondée sur des entreprises libres, dynamiques et modernes, doit permettre à la fois de substituer au processus d'étatisation mis en œuvre depuis trop longtemps un système authentiquement libéral et de remédier ainsi aux déséquilibres structurels inhérents à notre pays : inflation, chômage, commerce extérieur ;

- la poursuite des efforts nécessaires au maintien et à l'affermissement d'une défense nationale autonome, assurant l'indépendance du pays dans le respect de nos alliances ;

- la consolidation, puis l'épanouissement indispensable de la Communauté européenne à la fois aux plans politique et économique ;

- une politique sociale novatrice et réaliste, notamment en matière d'emploi, fondée sur la responsabilité et la solidarité ;

- la poursuite de la modernisation de l'agriculture française, qui conditionne sa compétitivité ainsi que le niveau de revenu des agriculteurs et qui implique au premier chef un respect et une application stricts des règles communautaires ;

- la mise en œuvre d'une véritable décentralisation et les moyens de l'autonomie financière des collectivités locales, répondant à leurs besoins et aux aspirations de ses citoyens.

En conséquence, le groupe de l'union des républicains et des indépendants réaffirme sa volonté de mettre en œuvre une politique de redressement de la France qui saura lui redonner confiance tant en l'avenir qu'en elle-même, et qui passe nécessairement par la réconciliation des Français. Dans cette perspective, il s'engage à apporter un soutien loyal et attentif au Gouvernement issu de la volonté exprimée par le pays lors des élections législatives du printemps de 1986.

Signée de : MM. Michel d'Aillières, Maurice Arreckx, José Balarello, Bernard Barbier, Jean-Paul Bataille, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Christian Bonnet, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Guy Cabanel, Marc Castex, Joseph Caupert, Jean-Paul Chambriard, Maurice Charretier, Roger Chinaud, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jacques Descours Desacres, Jean Dumont, Louis de la Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Yves Goussebaire-Dupin, Jacques Larché, Guy de Verpillière, Louis Lazuech, Lucette Legouez, Pierre Louvot, Roland du Luart, Marcel Luotte, Hubert Martin, Serge Mathieu, Michel Miroudot, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Puech, Henri de Raincourt, Roland Ruet, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon, Henri Torre, René Travert, François Trucy, Albert Voilquin.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Fidèles aux principes de la V^e République et à l'idéal de son fondateur, le général de Gaulle, les signataires de ce manifeste ont décidé de se rassembler, à l'appel de Jacques Chirac. Face au marasme économique et aux conséquences catastrophiques de la politique économique et sociale menée pendant cinq ans par la coalition socialo-communiste, ils veulent défendre les valeurs essentielles de notre société de liberté, provoquer un sursaut salutaire de la nation, et engendrer une révolution de la responsabilité, comme ils s'y sont engagés dans la plate-forme pour gouverner ensemble.

Notre mouvement veut :

- rendre aux Français confiance en eux-mêmes et en la France ;

- permettre à chaque Français d'exercer sa liberté et d'assumer ses responsabilités ;

- redresser l'économie de la France en libérant l'entreprise ;
- donner aux Français les moyens de choisir leur vie ;

- libérer la culture et l'éducation des contraintes bureaucratiques.

Ce sont là les conditions pour que la France soit forte et indépendante afin que son rayonnement dans le monde soit à la hauteur de notre histoire nationale.

1. *Rendre aux Français confiance en eux-mêmes et en la France*

Il n'y a pas de fatalité du déclin. L'avenir de la France repose sur la capacité des Français à faire à nouveau de ce pays une nation puissante et prospère.

La France a, en elle-même, toutes les ressources et le ressort nécessaires pour retrouver son rang dans le monde et pour assurer à ses concitoyens le développement économique et le progrès social.

Le destin de la France, ce n'est pas seulement celui d'un Etat, c'est d'abord celui de tous les Français.

Pour réussir le redressement national, le destin des Français dépend d'abord d'eux-mêmes, de leurs efforts, de leur travail. Résistons au découragement. Disons la vérité aux Français sur la nature et la durée de la guerre économique que notre pays doit livrer.

Annonçons les décisions mises en œuvre ; désétatisation, réduction des déficits publics, diminution de la pression fiscale, plus grande liberté en matière économique et sociale au profit des travailleurs et des entreprises.

2. *Permettre à chaque Français d'exercer sa liberté et d'assumer ses responsabilités*

Depuis mai 1981, le poids de l'Etat s'est considérablement accru. Aujourd'hui le poids de l'Etat et de ses contraintes bureaucratiques est devenu écrasant.

Or l'Etat n'est pas créateur de richesses. Le seul moteur du progrès c'est l'initiative individuelle et la libre entreprise, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture, le commerce ou l'artisanat.

La France a besoin d'une véritable révolution de la responsabilité.

Il faut définir avec netteté et clarté le rôle de l'Etat ; son autorité naît de ce qu'il est garant des valeurs essentielles d'une société de liberté : défense du territoire national, respect de l'application des lois, indépendance de la justice, sécurité des personnes et des biens, maintien des grands équilibres économiques et sociaux.

En matière de démocratie locale, la décentralisation reste à faire : elle exige que les collectivités territoriales disposent de ressources propres sans lesquelles les responsabilités nouvelles qui leur sont transférées ne sont, en définitive, que des nouveaux fardeaux.

3. *Redresser l'économie de la France en libérant l'entreprise, pour créer des emplois*

Nous voulons libérer l'économie, c'est-à-dire alléger les charges et les réglementations qui étouffent les entreprises et les travailleurs.

Dans la mutation que subissent depuis dix ans tous les pays industriels, la France est gravement handicapée par l'aggravation des prélèvements obligatoires et des contraintes administratives très supérieures à ce que connaissent ses partenaires. L'extension excessive du pouvoir de l'Etat par la nationalisation des grands groupes industriels et des banques est un frein puissant à la compétitivité et au dynamisme de l'entreprise.

Seule une économie dynamique et compétitive a les moyens d'être généreuse sans appauvrir la collectivité. C'est un devoir national que de tout mettre en œuvre pour lutter contre le chômage qui engendre l'inégalité sociale la plus insupportable.

Il est urgent de délivrer les entreprises de l'emprise grandissante de l'Etat, ce qui suppose un effort rigoureux de maîtrise des dépenses publiques et sociales.

4. *Donner aux Français les moyens de choisir leur vie*

Les Français aspirent plus que jamais à choisir leur vie. Ils veulent les moyens d'assumer ce choix. C'est pourquoi ils recherchent de nouvelles solidarités dans des communautés qui soient à leur échelle et ne les écrasent pas dans l'anonymat. La démocratie du quotidien doit répondre à cette exigence.

C'est pourquoi notre projet vise à favoriser la famille et à transformer les rapports dans l'entreprise et dans la cité.

Dans l'entreprise, il faut changer les relations sociales. Le dialogue doit succéder au dirigisme et le pouvoir syndical ne doit pas se substituer à l'encadrement, ni monopoliser le droit

d'expression des travailleurs. Il faut généraliser l'intéressement, l'actionnariat et la participation aux responsabilités qui sont expérimentés avec succès dans un nombre croissant d'entreprises.

Dans la cité, il nous paraît souhaitable d'élargir le recours au référendum en l'ouvrant à l'initiative populaire dans les conditions conformes à l'esprit des institutions de la V^e République.

5. *Libérer la culture et l'éducation et la communication des contraintes bureaucratiques*

La culture et l'éducation sont de la responsabilité de chacun et doivent devenir l'affaire de chaque Français.

Aujourd'hui l'Etat y exerce une emprise excessive ; il menace gravement la liberté de l'enseignement, il enferme l'enseignement public dans un réseau de contraintes bureaucratiques et syndicales ; il freine la créativité par un contrôle pesant.

Il faut donc maintenir et conforter la liberté de l'enseignement, rendre à l'éducation nationale une dimension humaine par la décentralisation et libérer les multiples forces créatrices d'une culture vivante, notamment dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma, dans le respect du choix de chacun.

Nous souscrivons à ces principes et nous souhaitons que nos concitoyens d'outre-mer en bénéficient pleinement. Par là, nous répondons à l'appel de la France.

La France veut vivre forte et indépendante. Nous voulons pour elle une politique étrangère et une défense à la mesure de sa vocation et à la hauteur de l'espoir de sa jeunesse et de ses anciens notamment.

Conformément à son histoire, la France doit prendre l'initiative d'instaurer un véritable espace de solidarité entre les pays membres de la Communauté économique européenne. Il est dans la vocation de notre rassemblement de montrer le chemin à suivre pour que l'Europe affirme sa réalité et tienne le rôle qui doit être le sien dans la communauté internationale.

Nous exigeons de la même façon, pour la France, un rayonnement mondial à la mesure de sa mission, notamment au sein de la grande communauté d'amitié qui nous lie aux pays francophones et au-delà.

Signée de : MM. Michel Alloncle, Jean Amelin, Hubert d'Andigné, Jean Barras, Henri Belcour, Jacques Bérard, Amédée Bouquerel, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Michel Caldaguès, Robert Calmejane, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Jean Chérix, Henri Collette, Maurice Couve de Murville, Charles de Cuttoli, Jacques Delong, Charles Descours, Franz Duboscq, Pierre Dumas, Marcel Fortier, Philippe François, Philippe de Gaulle, Alain Gérard, Michel Giraud, Adrien Gouteyron, Paul Graziani, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Bernard-Charles Hugo, Roger Husson, André Jarrot, Paul Kauss, Christian de La Malène, Gérard Larcher, René-Georges Laurin, Marc Lauriol, Jean-François Legrand, Maurice Lombard, Christian Masson, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Mme Hélène Missoffe, MM. Geoffroy de Montalembert, Arthur Moulin, Jean Natali, Lucien Neuwirth, Paul d'Ornano, Jacques Oudin, Sosefo Makapé Papilio, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Henri Portier, Mme Nelly Rodi, MM. Josselin de Rohan, Roger Romani, Maurice Schumann, Jean Simonin, René Tregouet, Emile Tricon, Dick Ukeiwé, Jacques Valade,

GROUPE SOCIALISTE

Le but du parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et, par conséquent, d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Riches d'avoir participé, à côté des gouvernements successifs de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius et avec le Président de la République, François Mitterrand, à la construction d'une France plus juste, plus libre et plus solidaire, les sénateurs socialistes sont fiers du travail accompli, de juin 1981 à mars 1986.

En 1981, la gauche tout entière est venue gouverner un pays affaibli parce que la plupart des réformes indispensables avaient été éludées ; les socialistes ont beaucoup réalisé.

Conformément aux engagements pris en 1981 avec François Mitterrand, priorité a été donnée à la décentralisation, à la recherche, à la formation professionnelle, à l'industrie, à la revalorisation de l'école publique, à la modernisation de l'appareil productif, à l'assainissement économique et à la lutte contre l'inflation, à la démocratisation du secteur public, à la conquête de nouveaux espaces de liberté et au foisonnement

culturel, à l'ouverture de droits nouveaux pour les travailleurs, politique qui a scellé les bases de la rénovation et du développement.

La France forte et indépendante s'est engagée résolument sur le modèle d'une construction économique et politique de l'Europe face aux deux plus grandes puissances et à la domination technologique américaine et japonaise. Elle a aidé les peuples du tiers monde à trouver la voie du progrès dans la liberté en jetant les bases d'un ordre mondial nouveau et juste.

Le bilan de ces actions est le témoignage historique de la gauche au pouvoir, dont trois années avec des partenaires communistes associés et solidaires.

L'action menée a exigé l'effort de tous et, notamment, de ceux qui nous sont les plus proches ; les résultats sont considérables et constituent des acquis économiques et sociaux décisifs pour la collectivité.

Ces résultats obtenus au cours de ces cinq années ont besoin d'être protégés contre la droite revenue au pouvoir en mars dernier.

Les sénateurs socialistes savent que l'effort pour moderniser la France trouve son sens et sa portée dans une volonté de justice qui se traduit par une fiscalité plus équilibrée, par un relèvement des bas salaires, par une solidarité effective avec les chômeurs, les personnes âgées, les handicapés, par un système éducatif qui assure une véritable égalité des chances, par une défense partout et toujours des droits de l'homme pour le développement.

Parce que le redressement économique opéré durant cette période demeure fragile, parce que les réformes qui ont été accomplies sont menacées, parce qu'il faut, aux côtés du Président de la République François Mitterrand, poursuivre dans la voie qui a été tracée en mai et juin 1981, le groupe socialiste continuera à combattre, sans concession mais sans démagogie, sans faiblesse mais sans exclusive, le formidable retour en arrière que tente d'imposer la droite revenue aux affaires à notre pays.

Les idéaux de liberté, d'égalité, de solidarité et de laïcité de l'Etat, qui constituent le legs de la République française à l'histoire universelle et qui sont les nôtres, sont sournoisement ou ouvertement menacés.

Nous n'accepterons pas que les libertés nouvelles conférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation soient remises en cause.

Nous n'accepterons pas que la modernisation de notre pays et l'adaptation de son appareil de production à l'environnement international se traduisent par l'instauration d'une société « à deux vitesses » dans laquelle de nombreux travailleurs seraient voués aux emplois précaires et mal rétribués.

Nous n'accepterons pas non plus que soit démantelé un système de protection sociale conquis à travers des décennies de lutte syndicale.

Nous lutterons contre les tentations de racisme, de xénophobie et, plus généralement, de refus de l'autre qui pourraient se manifester dans le camp conservateur, sous l'influence de son aile la plus extrême.

Pour que ne soit pas détruit ce que la République a construit depuis des décennies sous la pression de la gauche et avec elle, le groupe socialiste du Sénat combattra, dans le respect de nos institutions, pour le développement de la solidarité et l'extension des libertés.

Les sénateurs socialistes savent la responsabilité qui est la leur. Ayant prouvé leur capacité à participer activement à la gestion du pays, ils mettront au service de la France leur volonté et leur travail pour que ne soient pas dilapidés les acquis des efforts des Français et pour, qu'avec le Président de la République, soient rassemblées les forces qui permettront de bâtir une France juste et solidaire.

Signée de : MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Jean-Pierre Bayle, Jacques Bellanger, Georges Benedetti, Roland Bernard, Noël Berrier, Jacques Bialski, Marc Boeuf, Charles Bonifay, Marcel Bony, Jacques Carat, Michel Charasse, William Chervy, Félix Ciccolini, Marcel Costes, Raymond Courrière, Roland Courteau, Michel Darras, Marcel Debarge, André Delelis, Gérard Delfau, Lucien Delmas, Michel Dreyfus-Schmidt, Léon Eeckhoutte, Claude Estier, Jules Faigt, Gérard Gaud, Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Tony Larue, Robert Laucournet, Bastien Leccia, Louis Longequeue, Paul Loridan, François Louisy, Philippe Madrelle, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Pierre Matraja, Jean-Luc Mélenchon, André Méric, Michel Moreigne, Guy Penne, Daniel Percheron, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Maurice Pic, Robert Pontillon, Roger Quillot, Albert Ramassamy, Mlle Irma Rapuzzi, MM. René Régnauld, Gérard Roujas, André Rouvière, Robert Schwint, Franck Sérusclat, Fernand Tardy, Marcel Vidal.

COMPOSITION DU SENAT

Bureau du Sénat

Dans ses séances des 2 et 7 octobre 1986, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Alain Poher.

Vice-présidents : MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux, Michel Dreyfus-Schmidt.

Questeurs : MM. Pierre Schiélé, Amédée Bouquerel, Jacques Bialski.

Secrétaires : MM. Charles Bonifay, Jean-François Le Grand, Roland du Luart, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Josy Moinet, Dick Ukeiwé, Robert Vizet.

INFORMATIONS DIVERSES

Contestations d'opérations électorales

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi :

- le 6 octobre 1986, d'une demande d'annulation de l'élection de deux sénateurs dans le département du Rhône ;

- le 7 octobre 1986, d'une demande d'annulation de l'élection de l'ensemble des sénateurs dans le département du Val-de-Marne.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Suppression de postes d'enseignants mis à la disposition des associations post ou péri-scolaires

113. - 6 octobre 1986. - **M. Marc Boeuf** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur une éventuelle suppression de postes d'enseignants mis à la disposition des associations post ou péri-scolaires. Il pense que le retour de ces enseignants dans leur ministère d'origine perturberait de façon brutale les activités éducatives post et péri-scolaires et serait très dommageable pour les enfants. Il lui demande de revenir sur sa décision en insistant sur l'avenir compromis de l'existence de nombreuses associations qui devront faire face à des problèmes financiers insurmontables.